

La stratégie de la France en santé mondiale

Méthode

Placé sous la responsabilité de la Direction Générale de la Mondialisation (DGM) du Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International (MAEDI), ce projet de stratégie s'appuie sur une étroite collaboration avec le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé (MASS) et ses agences, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, l'Agence Française de Développement (AFD) et Expertise France. La sous-direction du développement humain de la direction du développement durable du MAEDI (DGM/DDD/HUMA) a assuré la coordination et la synthèse des travaux.

La diversité des acteurs impliqués permet de prendre en compte la diversité des approches en santé : développement et solidarité, diplomatie économique, diplomatie scientifique, attractivité, sécurité, coopération bilatérale et négociation multilatérale, échanges universitaires et de formation, recherche, etc. Elle permet également de répondre à la nécessaire intersectorialité des actions en ce domaine.

Les travaux ont été conduits en plusieurs phases : élaboration d'un diagnostic sectoriel, géographique et institutionnel ; sur cette base, des groupes de travail se sont réunis entre septembre 2016 et janvier 2017 pour élaborer et soumettre des axes stratégiques et un comité de pilotage a validé les travaux par un comité de pilotage. Une première version du document de stratégie de la France en santé mondiale a fait l'objet de discussions et d'échanges dans le cadre d'une concertation élargie réunissant les ONG, secteur privé et secteur de la recherche au début du mois de février 2017. Le document final tient compte d'un grand nombre de commentaires et d'échanges avec l'ensemble des acteurs et a pour vocation de présenter une vision partagée de la France en santé mondiale. La mise en œuvre concrète et le suivi des objectifs, notamment en termes de redevabilité et de transparence, feront l'objet d'un comité de suivi.

Table des matières

METHODE	2
INTRODUCTION.....	4
I. LE PAYSAGE SANITAIRE A L'ECHELLE MONDIALE	5
1. LA SANTE MONDIALE EN PLEINE MUTATION	5
2. DE NOUVEAUX DEFIS A RELEVER.....	7
a. <i>Anticiper les transitions et prévenir les nouvelles menaces sanitaires</i>	7
b. <i>Développer une approche transversale de la santé mondiale</i>	9
c. <i>S'adapter aux enjeux mondiaux de formation, de recherche et d'expertise en santé</i>	9
d. <i>Différencier les approches en fonction des enjeux géographiques</i>	12
II. L'ACTION DE LA FRANCE	14
1. UN MODELE ORIGINAL.....	14
2. LEVIERS D'INFLUENCE DIPLOMATIQUES	16
3. CONTRIBUTION AUX FONDS MULTILATERAUX ET SOUTIEN DES PROGRAMMES ET DES PROJETS DANS LES PAYS17	
4. MOBILISATION ET VALORISATION DE L'ASSISTANCE, L'EXPERTISE ET L'INNOVATION FRANÇAISES	19
5. DEMARCHE INCLUSIVE	19
III. AXES STRATEGIQUES DE LA FRANCE EN SANTE MONDIALE 2017-2021	20
PRIORITE 1 : RENFORCER LES SYSTEMES DE SANTE TOUT EN LUTTANT CONTRE LES MALADIES.....	20
➤ <i>Objectif 1 : Promouvoir des systèmes de santé accessibles, pérennes, résilients et de qualité, pour atteindre la CSU, selon une approche intégrée des maladies transmissibles et non-transmissibles.</i>	21
➤ <i>Objectif 2 : Poursuivre la lutte contre les maladies transmissibles selon une approche intégrée</i> 23	
PRIORITE 2 : RENFORCER LA SECURITE SANITAIRE AU NIVEAU INTERNATIONAL	24
➤ <i>Objectif 1 : Accompagner le renforcement des capacités des Etats, dans une approche préventive pour la mise en œuvre du Règlement sanitaire international, en collaboration avec l'OMS</i>	24
➤ <i>Objectif 2 : Renforcer l'action de l'Union européenne en matière de sécurité sanitaire internationale</i>	25
➤ <i>Objectif 3 : Promouvoir la lutte contre les maladies émergentes et garantir l'accès aux produits essentiels pour la santé publique</i>	26
PRIORITE 3 : PROMOUVOIR LA SANTE DES POPULATIONS	27
➤ <i>Objectif 1 : Agir sur les principaux déterminants de la santé</i>	27
➤ <i>Objectif 2 : Promouvoir la prévention et une offre de soins intégrée et centrée sur la personne</i> 28	
➤ <i>Objectif 3 : Promouvoir la santé des femmes, enfants, jeunes et des personnes vivant en situations de vulnérabilité</i>	28
PRIORITE 4 : PROMOUVOIR L'EXPERTISE, LA FORMATION, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION FRANÇAISES	31
➤ <i>Objectif 1 : Mobiliser et promouvoir l'expertise française</i>	31
➤ <i>Objectif 2 : Former des ressources humaines adaptées aux systèmes de santé de demain</i> ...32	
➤ <i>Objectif 3 : Soutenir et valoriser la recherche, l'offre et l'innovation françaises</i>	33

Introduction

Le contexte international a profondément évolué depuis la publication en 2012 de la *Stratégie de la France pour la coopération internationale dans le domaine de la santé*. La communauté internationale a en effet posé en 2015 les jalons d'une nouvelle vision du développement durable, avec l'adoption du programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, de l'Agenda 2030, de l'Accord de Paris pour le climat, qui se sont prolongés en 2016 à travers le Sommet Humanitaire Mondial et la Conférence Habitat III sur le développement urbain durable. Ces engagements internationaux s'appliquent à l'ensemble des actions de la France, en particulier à sa politique de développement et de solidarité internationale et ses acteurs. L'Agenda 2030 et ses 17 objectifs de développement durable (ODD) apportent une vision transversale soulignant l'importance d'agir sur les déterminants de la santé des populations. Plus spécifiquement, l'ODD n°3, qui promeut une approche globale de la santé, « permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge », est transversal et interconnecté et à la quasi-totalité des 17 ODD.

L'Agenda 2030 pour le développement durable et les enjeux de population, de droits et de santé

Les progrès réalisés dans la lutte contre la pauvreté depuis 2000 sont compromis par des défis mondiaux tels que la croissance démographique, les situations de conflit et de fragilité, la détérioration de nos écosystèmes, la diminution constante de nos ressources naturelles limitées et les changements climatiques. L'adoption de l'Agenda 2030 pour le développement durable est une décision historique à la hauteur de ces enjeux. La communauté internationale s'est fixé 17 objectifs de développement durable (ODD) à réaliser d'ici 2030.

La santé et ses déterminants concernent 12 des 17 ODD. En effet, outre l'ODD 3 qui cible directement l'amélioration de la santé et du bien-être, la lutte contre la pauvreté (ODD1) ; contre la malnutrition (ODD 2) ; contre les violences liées au genre (ODD 5) ; l'accès à l'eau potable et à des systèmes d'assainissement et d'hygiène (ODD 6) ; la lutte contre la pollution de l'air à l'intérieur des habitations (ODD 7) ; la promotion d'une croissance inclusive et durable et l'accès à un travail décent (ODD 8) ; la lutte contre les désastres naturels et la pollution de l'air (ODD 11) ; contre le changement climatique et ses impacts (ODD 13) et la violence (ODD 16) sont des facteurs et déterminants de santé sur lesquels les différents secteurs et acteurs doivent agir en coordination, tout en renforçant les partenariats (ODD 17).

L'année 2016 a été aussi une année cruciale dans le domaine de la santé mondiale pour la France, qui a accueilli plusieurs conférences majeures: la conférence sur le Règlement sanitaire international (RSI) à Lyon les 22 et 23 mars puis la deuxième Conférence de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur la santé et le climat les 7 et 8 juillet, ou encore la Conférence intersectorielle de l'OMS Euro pour le bien-être et la santé des jeunes des 7 et 8 décembre. Le Président de la République a par ailleurs annoncé le maintien, pour la période 2017-2019, de la contribution de la France au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMLSTP) et a co-présidé la Commission des Nations Unies sur « l'emploi en santé et la croissance économique », dont le rapport a été remis en septembre 2016. Enfin, le 30 novembre 2016, le comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) a adopté 24 décisions traduisant un nouvel acte de la rénovation de la politique de développement et confirmant l'engagement français « *en faveur de la santé mondiale et du renforcement des systèmes de santé, à la fois dans un souci d'équité et pour garantir la sécurité sanitaire internationale.* »

I. Le paysage sanitaire à l'échelle mondiale

Les statistiques sanitaires mondiales 2016 dressent un panorama complet des données annuelles les plus récentes en rapport avec les cibles liées à la santé dans les ODD, illustrant ainsi l'ampleur des défis. Chaque année:

- 303 000 femmes meurent de complications de la grossesse ou de l'accouchement;
- 5,9 millions d'enfants meurent avant leur cinquième anniversaire;
- il y a 2 millions de nouvelles infections par le VIH, 9,6 millions de nouveaux cas de tuberculose et 214 millions de cas de paludisme;
- 1,7 milliard de personnes ont besoin d'un traitement pour des maladies tropicales négligées;
- plus de 10 millions de personnes meurent avant l'âge de 70 ans à cause de maladies cardiovasculaires ou du cancer;
- 800 000 personnes se suicident ;
- 1,25 million de personnes meurent dans des accidents de la route;
- 4,3 millions de personnes meurent à cause de la pollution de l'air due aux combustibles utilisés pour la cuisine;
- 3 millions de personnes meurent à cause de la pollution de l'air extérieur;
- 475 000 personnes sont tuées dont 80% sont des hommes.

Ces défis ne pourraient être relevés sans lutter contre les facteurs de risque contribuant aux maladies. Dans le monde aujourd'hui:

- 1,1 milliard de personnes fument du tabac;
- 156 millions d'enfants de moins de 5 ans ont un retard de croissance et 42 millions d'enfants de moins de 5 ans sont en surpoids;
- 1,8 milliard de personnes boivent de l'eau contaminée et 946 millions de personnes n'ont pas accès des sanitaires;
- 3,1 milliards de personnes dépendent principalement des combustibles polluants pour faire leur cuisine.

1. La santé mondiale en pleine mutation

Alors que l'Agenda 2030 a défini la Couverture Santé Universelle (CSU) comme une priorité, les crises épidémiques à virus Ebola et Zika ont rappelé l'ampleur des défis relatifs à la sécurité sanitaire dans un monde globalisé et la nécessité de renforcer les systèmes de santé nationaux. Les clivages traditionnels des liens entre pathologies, entre santé humaine, animale et environnementale se sont fortement estompés. L'approche sur les « origines développementales de la santé et des maladies », dite DOHAD, qui suscite un nombre croissant de recherches de pointe, démontre les effets potentiellement néfastes des atteintes précoces, du stade de la vie fœtale à l'adolescence, sur la santé des individus et sur leurs conditions de vie. La chronicisation des maladies infectieuses, notamment du VIH/sida et des hépatites, comme l'identification de facteurs de risque infectieux de maladies comme les cancers, tendent quant à elles à réduire la frontière entre les maladies transmissibles et non transmissibles.

De même, l'approche « *One Health* », « *une seule santé* », qui vise à établir, un continuum entre changements environnementaux, biologie végétale, santé animale et santé humaine est aujourd'hui devenu un facteur incontournable de la recherche et des stratégies d'intervention.

Le paysage sanitaire mondial évolue par ailleurs sous l'effet de la transition démographique, du vieillissement des populations et de la transition épidémiologique¹.

La mondialisation des échanges, entraînant l'augmentation de la circulation des biens et des personnes, qui se traduit notamment par une augmentation des échanges aériens (plus de 2 milliards de passagers sont transportés chaque année), multiplie les possibilités et la rapidité de la dissémination internationale des agents infectieux et de leurs vecteurs. Par ailleurs, la perte d'efficacité des produits habituels de traitement, tant les anti-infectieux pour traiter les pathologies humaines ou animales, que les produits phytopharmaceutiques et biocides pour traiter les vecteurs des agents pathogènes, constitue un nouveau facteur de vulnérabilité.

Par ailleurs, la croissance économique et le développement sont intrinsèquement liés au niveau de santé et de bien-être des populations. Selon le rapport de la Commission Emploi en Santé et Croissance Economique, « *environ un quart de la croissance économique entre 2000 et 2011 dans les pays à revenu faible et intermédiaire provient des améliorations enregistrées en matière de santé. Le retour sur investissement dans ce secteur est estimé à 9 pour 1². Une année d'espérance de vie en plus augmente d'environ 4 % le PIB par habitant³.* »

Si la santé représente un enjeu majeur à l'égard du développement, de la sécurité et de l'économie, elle-même est influencée de façon déterminante par d'autres facteurs. L'éducation, les conditions de vie et de travail, l'environnement, et notamment le changement climatique, les normes sociales et notamment les inégalités femmes-hommes, l'alimentation, l'accès à l'eau et l'hygiène, l'usage nocif d'alcool, la consommation de tabac et de drogues illicites, les modes de vie (dont la pratique de l'activité physique et du sport), sont autant de dimensions cruciales pour la santé des populations. Promouvoir la santé et agir sur ses déterminants par des politiques de prévention permet une approche résolument transversale et pluridisciplinaire de la santé mondiale.

Ces constats appellent à une vision large et intégrée de la santé mondiale qui aura pour vocation de prendre en compte l'interdépendance de l'ODD 3 consacré à la santé et les autres ODD: les changements climatiques ont des répercussions sanitaires évidentes ; l'urbanisation massive dans différentes régions du monde a des effets sur l'état de santé de la population notamment dus à la pollution de l'air et les îlots de chaleur ; l'agriculture intensive, tout en participant à fournir des ressources alimentaires pour la population mondiale, contribue en partie à la destruction des espaces naturels et à l'érosion des sols ainsi qu'à la détérioration de la santé des paysans et des agriculteurs ; le manque de moyens et d'infrastructures, et pas uniquement en matière de santé, ont des incidences importantes sur l'état de santé et de bien-être des citoyens. En retour, une « bonne » santé est un facteur majeur de résilience des populations.

La rencontre de ces multiples liens entre la santé et enjeux sécuritaires, économiques, environnementaux et sociaux incite un nombre croissant d'acteurs et d'instances internationales à inscrire des sujets de santé dans leurs agendas. Au-delà de l'OMS et des partenariats mondiaux en santé (FMLSTP, UNITAID, GAVI), de l'ONUSIDA, de l'OCDE et de la Banque

¹ Période de baisse de la mortalité qui accompagne la transition démographique. Elle s'accompagne d'une amélioration de l'hygiène, de l'alimentation et de l'organisation des services de santé et d'une transformation des causes de décès, les maladies infectieuses disparaissant progressivement au profit des maladies chroniques et dégénératives et des accidents.

² Jamison DT, Summers LH, Alleyne G, Arrow KJ, Berkley S, Binagwaho A, et al., *Global health 2035: a world converging within a generation*. Lancet. 7 décembre 2013 ;

³ Bloom DE, Canning D, Sevilla J. *The Effect of Health on Economic Growth: A Production Function Approach*. World Dev. 2004.

Mondiale, des forums comme l'UE, le G20, le G7, le Forum Economique Mondial ou encore l'Assemblée Générale des Nations unies abordent de plus en plus la santé au sens large, non pas uniquement sous l'angle santé publique, mais comme un enjeu intersectoriel.

2. De nouveaux défis à relever

a. Anticiper les transitions et prévenir les nouvelles menaces sanitaires

La France s'est engagée, avec le reste de la communauté internationale, à éliminer les trois pandémies de VIH/sida, tuberculose et paludisme, en tant que menaces à la santé publique mondiale d'ici 2030. Elle s'est également engagée à éliminer les 18 « maladies tropicales négligées » (MTN) conformément à la feuille de route de l'OMS, à la cible 3.3 des ODD, et à l'engagement du G7 à travers le groupe de travail sur les MTN. Les efforts engagés à cette fin ne doivent pas être relâchés.

L'apparition de nouvelles maladies infectieuses, qui ont souvent un potentiel épidémique ou pandémique important, pouvant amener l'OMS à les désigner urgences de santé publique de portée internationale (ex. Ebola, zika...), et le bioterrorisme restent une préoccupation de premier plan. Dans un contexte d'intensification des échanges, la sécurité sanitaire est un enjeu essentiel de santé publique : à cet égard, la mise en œuvre du Règlement Sanitaire International - RSI - instrument juridiquement contraignant - constitue un dispositif majeur de protection de la population mondiale, de lutte contre les grandes crises sanitaires, de préparation aux pandémies grippales ou autres virus respiratoires (SRAS, MERS-Cov, etc.) et du contrôle et de l'éradication des maladies infectieuses ou de la lutte contre les résistances antimicrobiennes. Répondre à ces évolutions nécessite le renforcement de la recherche et le développement des nouveaux modes d'intervention. En effet, dans ce domaine, des réponses rapides et coordonnées sont nécessaires, tout retard pouvant se traduire par une évolution catastrophique des crises sanitaires.

La montée en charge des maladies dites non transmissibles (cardiovasculaires et respiratoires, cancers et diabète notamment), première cause de mortalité dans le monde aujourd'hui - et en Afrique en 2030 - et la persistance dans certaines zones de mortalités maternelle et infantile inacceptables reflètent un des enjeux importants auquel les systèmes de soins doivent faire face. Couplées au phénomène de vieillissement des populations, ces maladies constituent un poids croissant pour les systèmes de santé et de protection sociale. La chronicité des maladies - qu'elles soient transmissibles ou non - et l'augmentation associée de la consommation de soins et produits de santé, présentent une menace à la fois pour la soutenabilité des systèmes de couverture santé et également, souvent en premier lieu, des patients. De plus, les pertes économiques dues aux cinq principales MNT (maladies cardiovasculaires, maladies respiratoires, cancer, diabète et maladies mentales) sont estimées à 47 000 milliards de dollars entre 2011 et 2030⁴. Investir dans la prévention et dans la promotion de la santé est donc une nécessité pour maîtriser la croissance de cette charge et améliorer l'espérance de vie en bonne santé.

Le changement climatique et la détérioration de l'environnement constituent des menaces croissantes pour la santé mondiale : augmentation des risques d'événements extrêmes, affectation des déterminants de la santé -- qualité de l'air, eau potable, alimentation, et

⁴ Bloom, D.E., Cafiero, E.T., Jané-Llopis, E., Abrahams-Gessel, S., Bloom, L.R., Fathima, S., Feigl, A.B., Gaziano, T., Mowafi, M., Pandya, A., Prettner, K., Rosenberg, L., Seligman, B., Stein, A., & Weinstein, C. (2011). *The Global Economic Burden of Non-communicable Diseases*. Geneva: World Economic Forum.

extension des maladies à transmission vectorielle. Les dérèglements climatiques viennent souvent aggraver des difficultés environnementales déjà existantes. La lutte contre le changement climatique et son impact sur la santé se traduit par des engagements dans la COP 21 et la COP 22, soutenus par de nombreuses organisations de la société civile (entreprises, ONG...). L'OMS leur attribue plus de 12 millions de décès chaque année, dont sept millions sont dus à la pollution de l'air. Le coût des dommages directs pour la santé (à l'exclusion des coûts dans des secteurs tels que l'agriculture, l'eau et l'assainissement) est estimé entre 2 et 4 milliards de dollars par an d'ici 2030 (OMS, 2016). Le changement climatique est à l'origine d'un déplacement des maladies vectorielles et peut faire réapparaître des souches bactériennes emprisonnées dans le permafrost. Certaines populations se trouvent dans des situations de plus grande vulnérabilité que d'autres, en raison de leur lieu de vie (petits Etats insulaires en développement – PIED, zones arides et semi-arides, régions côtières, mégapoles, régions montagneuses, zones polaires), de leur âge (enfants, adolescents et personnes âgées), de leur catégorie socio-économique ou de leur état de santé (personnes présentant des infirmités ou des états pathologiques préexistants). La lutte contre le réchauffement climatique et ses conséquences sanitaires constitue un champ privilégié d'application de l'approche « *One Health* ». Des efforts soutenus et coordonnés doivent porter sur la réduction des pollutions de l'environnement et de l'exposition des différents groupes qui composent nos populations.

Les situations de conflits, de crises, et les mouvements de population qu'elles provoquent sont également bien souvent sources de conditions sanitaires détériorées, requérant des interventions spécifiques qui intègrent une dimension psycho-sociale. Les populations migrantes et réfugiées et les populations en zone de conflits ou de crise sont particulièrement exposées : accès nul ou restreint à des soins, services et produits de santé, souvent victimes de violences et de traumatismes aussi bien mentaux que physiques, elles doivent recevoir une attention particulière.

Par ailleurs, la résistance aux antimicrobiens, favorisée entre autres par les conditions d'hygiène insuffisantes, la mauvaise utilisation des médicaments en médecine humaine et animale (ou l'utilisation de médicaments de mauvaise qualité) ou une observance insuffisante des traitements, apparaît et se propage à l'échelle mondiale, compromettant ainsi notre capacité collective à traiter des maladies infectieuses courantes, et entraînant une prolongation de la durée de ces maladies, des incapacités et des décès. Actuellement, dans le monde, plus de 700 000 personnes meurent chaque année d'une infection résistante aux antimicrobiens. En France, chaque année, 160 000 patients sont concernés et 13 000 décès en découlent (Ministère en charge de la Santé – Etude Burden AMR de l'ANSP). Le Rapport O'Neill de 2014 estime que, d'ici 2050, en l'absence d'actions concrètes, le nombre de décès causés par la résistance aux antimicrobiens dans le monde s'élèvera à dix millions par an. La résistance aux antimicrobiens pourrait également avoir de graves conséquences socio-économiques, augmenter le coût des soins de santé et remettre en question la réalisation des objectifs de développement durable. Ce risque touche aussi bien la santé humaine qu'animale, ainsi que l'environnement. La résistance aux antimicrobiens doit donc être abordée via l'approche intégrée « *One Health* » – entre ces secteurs étroitement liés.

Enfin, une explosion du parc automobile et des transports routiers sur des réseaux de circulation souvent mal entretenus génère une accidentologie en hausse à la fois en termes de nombre et de gravité : mortalité et séquelles de traumatismes (cette accidentologie représente aujourd'hui plus de 5 % de la mortalité mondiale).

b. Développer une approche transversale de la santé mondiale

La diversité, la transversalité et l'interconnexion des multiples enjeux en santé mondiale nous impose d'adopter une approche transversale et intégrée de la santé mondiale, conformément à la nouvelle architecture des ODD qui constitue notre cadre de référence.

Le secteur de la santé ne peut pas, à lui seul, répondre aux défis sanitaires affectant la population mondiale. Dans le cadre d'une approche davantage préventive promue par la France, le secteur de la santé et les autres secteurs tels que le secteur social, l'emploi et le travail, l'économie et les finances, l'agriculture et la nutrition ou encore les transports, l'environnement doivent travailler de manière coordonnée pour le développement de mesures multisectorielles en faveur de la santé des populations. A cet effet, la France a créé récemment un comité interministériel pour la santé dont la principale mission consiste à promouvoir la prise en compte de la santé dans l'ensemble des politiques publiques.

La transversalité doit aussi être appliquée au sein même des systèmes de santé, dans une optique de renforcement des systèmes, allant au-delà des approches par maladie, en vue d'atteindre une couverture santé universelle. En effet, les ODD promeuvent une vision holistique et systémique de la santé. Atteindre les différentes cibles en santé nécessite non seulement de déployer des efforts dans chacune d'elles, ce qu'entend poursuivre la France, mais également de prendre en compte, de manière transversale et multisectorielle, les défaillances des systèmes de santé en matière i) de financement de la santé, ii) des ressources humaines en santé, iii) de la prestation de services, iv) de l'approvisionnement et de la distribution des médicaments et produits essentiels de santé, v) de l'information sanitaire, de la gouvernance et vi) de leadership, pour permettre à chacun d'avoir accès aux services de santé de qualité dont il a besoin, sans risque de difficultés financières ou d'appauvrissement.

Cet objectif de renforcement des systèmes de santé pour atteindre la CSU doit prendre en compte l'environnement institutionnel et plus largement les enjeux de gouvernance des pays. Les politiques de santé en tant que politiques sectorielles doivent être coordonnées avec les autres politiques sectorielles (éducation, agriculture, transport etc.) et le rôle catalyseur de la santé sur la croissance économique inclusive et durable, comme démontré par la Commission des Nations Unies sur l'Emploi en santé et la Croissance Economique doit être mis en relief.

c. S'adapter aux enjeux mondiaux de formation, de recherche et d'expertise en santé

Le savoir-faire français en matière de formation pour l'ensemble des professionnels de santé, de recherche et d'expertise en santé est diversifié, reconnu et demandé à travers le monde. Le système universitaire et hospitalier français d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) et notre système hospitalier, sont très reconnus et attractifs pour les étudiants et professionnels de santé étrangers. Le nombre global d'essais cliniques réalisés en France, leur organisation, leur répartition par domaines et par phases sont autant d'indicateurs de la vitalité et de la compétitivité de la recherche clinique française. La compétitivité française dans le domaine de la recherche clinique internationale s'exprime notamment dans deux aires thérapeutiques « phares », cancer et maladies rares.

Outre son ancienneté (la faculté de médecine de Montpellier est la plus ancienne faculté de médecine en exercice au monde), la valeur ajoutée des formations de santé en France, par rapport à celles dispensées dans les autres pays, réside dans une formation pratique dite « au lit du malade », qui allie à la fois formation théorique et formation pratique. Les activités

d'assistance technique, notamment dans le domaine de management et d'organisation des soins sont également reconnues et sollicitées. Bien que la France offre de nombreux dispositifs d'accueil des étudiants et des professionnels de santé (DFMS/A, stages d'observations) la complexité de certains dispositifs d'admission, la réduction des capacités d'accueil des hôpitaux universitaires, et les défis liés à l'offre de formation adaptée à un marché international concurrentiel, en constante évolution tant au niveau quantitatif que qualitatif, aux champs de l'innovation organisationnelle, de la recherche clinique, de la gestion et du management des équipes hospitalières, des métiers du soin au sens large et de l'ingénierie biomédicale constituent des enjeux auxquels l'offre française doit faire face. Les évolutions législatives récentes permettront prochainement d'élargir cette offre en donnant la possibilité aux étudiants étrangers hors UE de poursuivre en France une formation identique à celle des internes nationaux (3^{ème} cycle). De même, les praticiens spécialistes hors UE pourront également suivre une formation spécialisée complémentaire (« Fellowship à la française »).

La présence des acteurs français de la recherche et de la santé publique dans les organisations, plateformes et réseaux internationaux dédiés à la santé permet de valoriser et positionner l'expertise française et francophone dans ces enceintes. Les organismes de recherche français, en lien avec les acteurs du soin et de la prévention, et engagés dans des partenariats d'excellence avec les meilleures institutions sur des secteurs en pointe de l'innovation, assurent une présence mondiale. La France dispose également d'organismes spécialisés (INSERM, CIRAD, IRD, ANRS, Instituts Pasteur, etc.) engagés dans le renforcement des capacités de recherche des pays partenaires. Toutefois, une dynamique de mutualisation et de meilleure coordination entre ces activités, initiée dans le cadre des Alliances de Recherche les rendrait plus efficaces et visibles notamment vis-à-vis des organisations internationales et européennes, et de l'ensemble des partenaires concernés.

La santé est également un secteur d'innovation, pour lequel la France figure parmi les pays pionniers. Promouvoir l'innovation de pointe en santé constitue aujourd'hui l'un des enjeux clés du renforcement de l'attractivité, mais aussi de préservation, des systèmes de santé. L'accès aux médicaments innovants est en effet une composante essentielle du droit à la santé et du renforcement de la CSU ; les produits de santé innovants s'imposant comme de nouvelles opportunités de transformer les pratiques au profit des patients et des soignants et d'accroître la performance des systèmes de santé. Cependant, les thérapies innovantes représentent une part de plus en plus importante des dépenses de santé globales. Aussi, la question de l'accès aux médicaments innovants et de la soutenabilité des dépenses pharmaceutiques est en passe de devenir un sujet de réflexion majeur à échelon international. Il s'agirait d'engager des réflexions, visant à dégager des solutions adaptées et intégrées au triple enjeu de l'accès aux thérapies innovantes, de la viabilité financière des systèmes de santé et du « juste » retour sur investissement de R&D, tout en tenant compte de l'étendue de la protection de la propriété intellectuelle, ainsi que l'attractivité de notre territoire pour les investisseurs étrangers en santé.

Le Président de la République encourage et contribue à un dialogue international inédit sur l'accès aux médicaments innovants et la soutenabilité des dépenses pharmaceutiques

La question de l'accès aux médicaments innovants est un sujet au cœur du débat public, ainsi que de la réflexion dans diverses enceintes internationales.

Le dialogue international sur l'accès aux médicaments innovants reste sensible, notamment en ce qui concerne les questions de compétences nationales (négociation et transparence des prix) d'une part et les politiques nationales de soutien industriel.

Dans ce contexte, la France entend se positionner comme pays leader d'une réflexion plus objective et plus scientifique sur la soutenabilité du modèle actuel de mise à disposition des médicaments innovants (en termes de prise en charge, de fixation du prix, de promotion de l'innovation, d'efficacité des dépenses de santé globale). A ce titre, elle a confié un mandat à l'OCDE en vue de réaliser une étude d'évaluation de la soutenabilité des dépenses pharmaceutiques à moyen terme, et les risques sanitaires liés à un faible accès aux innovations de rupture, au moyen notamment d'études prospectives d'impact des médicaments innovants. L'OCDE remettra son rapport final fin 2017. Celui-ci sera basé sur les réflexions d'un groupe d'experts de haut niveau, ainsi que sur les consultations de l'ensemble des parties prenantes sur la question, notamment les représentants de l'industrie pharmaceutique, des associations de patients et de professionnels de santé.

« Nous sommes engagés dans un combat qui est de permettre l'accès de tous aux thérapies les plus innovantes et de faire en sorte que, partout dans le monde, le prix des médicaments puisse être maîtrisé, régulé, pour que les personnes malades puissent être traitées avec dignité et aussi espoir. Dans une démocratie, il ne peut pas être dit à une personne, quel que soit son niveau de revenu, ses origines, son parcours : vous ne pouvez pas être soignée et guérie parce que c'est trop cher. Nous devons agir au plan international et c'est ce que nous allons faire ».
François Hollande, Président de la République française, 23 mars 2016.

Par ailleurs, les biotechnologies et les technologies de l'e-santé ouvrent des perspectives nouvelles pour la santé mondiale. Le respect de l'éthique, de la bioéthique et de l'intégrité scientifique, de même que l'établissement de cadres juridiques pour les innovations technologiques en santé et de l'adéquation des moyens constituent des enjeux majeurs.

E-santé

L'e-santé se définit comme l'application des technologies de l'information et de la communication (TIC) au domaine de la santé et du bien-être. On distingue deux domaines dans l'e-santé : les systèmes d'information ou hospitaliers et la télésanté, recouvrant notamment la télémédecine (consultation en visioconférence, surveillance à distance d'un patient, échange d'avis entre médecins) et la m-santé (santé via les smartphones et tous les appareils électroniques et objets connectés).

L'e-santé, en particulier la télémédecine et la santé mobile ont le potentiel de changer la façon dont les personnes interagissent avec les services de santé. Elles peuvent participer à l'atteinte de la CSU par les pays, notamment en matière d'accès à des services de santé essentiels de qualité. Cela pourrait avoir un effet particulièrement important en Afrique subsaharienne, où les TIC et la téléphonie mobile se développent extrêmement rapidement. On peut citer le projet conjoint de l'Union Internationale des Télécommunications et de l'Organisation Mondiale de la Santé, Be He@lthy Be Mobile, qui développe des projets nationaux d'utilisation de la téléphonie mobile pour la prévention et le contrôle des MNT.

Il s'agit d'un marché croissant, porteur d'innovations et de meilleurs résultats de santé. L'e-santé peut permettre de rapprocher les services de santé des usagers du système et peuvent faciliter la surveillance et la collecte de données. Ce secteur relativement nouveau et porteur de projet, doit être intégré aux systèmes de santé dans une approche centrée sur la personne.

Parallèlement la demande en santé à l'échelle mondiale ne cesse de progresser. Portée par une espérance de vie qui s'allonge et l'amélioration du niveau de vie – dans les économies émergentes – les échanges mondiaux dans le secteur sanitaire et médical devraient connaître

une forte augmentation dans la décennie à venir. Les importations mondiales de produits de santé sur la décennie 2012-2022 devraient croître de 30% pour la pharmacie, de même pour les appareils médicaux et les systèmes d'information médicalisés. Au niveau mondial, le marché des hôpitaux devrait progresser de 11% en moyenne chaque année pour atteindre 37 milliards de dollars d'ici à 2018.

Pour autant, à l'heure où les systèmes de santé sont soumis à contrainte financière, les enjeux de l'amélioration de la performance des prises en charge et de la maîtrise des dépenses, notamment pharmaceutiques, sont impératifs. Dans ce cadre, garantir l'accès de tous à des soins performants, innovants, de qualité, pris en charge par la solidarité nationale est crucial. En particulier, face à l'augmentation des prix de certains médicaments innovants.

d. Différencier les approches en fonction des enjeux géographiques

L'espérance de vie dans le monde a augmenté de cinq ans entre 2000 et 2015, soit la hausse la plus rapide depuis les années 1960. Malgré ces progrès, des disparités importantes persistent. Selon l'OMS, dans 29 pays, tous à haut revenu, l'espérance de vie moyenne est d'au moins 80 ans tandis que dans 22 autres pays, tous en Afrique subsaharienne, elle est de moins de 60 ans. Les statistiques sanitaires mondiales de l'OMS de 2016 montrent que certains pays sont encore loin de la couverture santé universelle telle que mesurée par l'indice d'évaluation de l'accès à 16 services essentiels, notamment dans les régions de l'Afrique et de la Méditerranée orientale. De plus, un nombre important de personnes utilisant les services sont confrontées à des dépenses de santé catastrophiques, définies par des frais de santé à leur charge dépassant les 25% des dépenses totales du ménage.

Sur la base de ces données sanitaires et conformément à la priorité 4 du CICID du 30 novembre 2016 (Renforcer la cohérence géographique de l'aide française), la France adopte une approche géographique différenciée pour déployer ses différentes activités en santé mondiale, qu'il s'agisse de coopération et d'aide au développement, de coopération scientifique, institutionnelle, ou encore de projection d'expertise.

- **L'Afrique**

Avec plus d'un milliard d'habitants, l'Afrique se situe actuellement au deuxième rang mondial des continents les plus peuplés et, d'ici à la fin de ce siècle, elle pourrait compter 4 milliards d'habitants, soit plus du tiers de l'humanité. Avec une population jeune, de plus en plus nombreuse, une utilisation très étendue des technologies, la téléphonie mobile en particulier, une urbanisation rapide et l'expansion de la classe moyenne, l'Afrique se présente comme un moteur démographique et économique de la croissance mondiale. Toutefois, elle reste toujours en proie à la pauvreté, aux conflits incessants, aux problèmes de santé et doit faire face aux enjeux de transition démographique. Les indicateurs sanitaires de l'Afrique subsaharienne sont aujourd'hui les moins bons, y compris pour la mortalité maternelle et néonatale. Les maladies transmissibles imputables aux trois pandémies (sida, tuberculose, paludisme), aux MTN, aux infections respiratoires basses, aux maladies diarrhéiques et néonatales demeurent la première cause de morbidité. La malnutrition touche jusque 50% des enfants dans certains pays de la région. Une offre de soins insuffisante et des problèmes de gestion expliquent en partie cette situation, et la forte croissance démographique accentue ces difficultés. Les États reconnaissent l'importance des politiques de population pour favoriser un développement économique durable et améliorer la santé dans cette région. Enfin, la difficulté de pérenniser des structures de recherche performantes sur le continent constitue un handicap pour le renforcement des

systèmes de santé et la réponse adaptée aux crises sanitaires. Investir dans les systèmes de santé et la recherche en Afrique est une opportunité de faire progresser le développement et la croissance économiques, prévenir les menaces sanitaires et rapprocher les pays de la réalisation des objectifs des stratégies nationales de réduction de la pauvreté et des ODD.

- **Les pays émergents ou à revenus intermédiaires**

Forts d'une croissance démographique et d'un développement économique relativement soutenu, les pays émergents ou à revenu intermédiaires ont vu l'état de santé général de leurs populations s'améliorer. Toutefois, sur le plan sanitaire, ces pays sont souvent porteurs d'un double fardeau : celui, persistant, des maladies transmissibles qui continuent d'affecter leurs populations, notamment les plus défavorisées, et celui de la montée en puissance des maladies non transmissibles du fait de l'évolution des modes de vie et des facteurs environnementaux résultants du développement économique.

Pour adapter leur système de santé à ces enjeux multiples, ces pays sont en demande, de formations, mais aussi d'infrastructures, de produits, etc. auprès d'institutions, d'entreprises expérimentées et compétentes.

La perte d'éligibilité aux financements internationaux en santé pour un certain nombre d'entre eux parfois situé sur le continent africain, les mettent aussi face un autre défi qui est celui du financement de leurs systèmes de santé par des ressources nationales. En attendant que celles-ci prennent immédiatement le relais des aides extérieures de financement de santé, un nombre non négligeable de ces pays restent encore dépendants de ces aides. La soutenabilité du financement de la santé, mais aussi la pérennisation des programmes sanitaires spécifiques financés principalement par l'aide extérieure, la nécessité de structurer et de consolider des systèmes de santé qui se sont développés très vite et de façon aléatoire, à l'échelle nationale et la couverture sanitaire de toutes les populations, notamment vulnérables, sont des enjeux majeurs d'aujourd'hui dans ces pays.

- **L'Europe**

Le rapport sur la santé en Europe (OMS EURO, 2015) met en évidence des améliorations constantes en matière de santé dans l'ensemble de la région ainsi que la diminution de certaines inégalités entre les pays, en particulier sur le plan de l'espérance de vie et de la mortalité infantile. Toutefois, des inégalités sociales de santé entre les pays et à l'intérieur certains pays européens persistent ou ne s'améliorent que lentement.

La région européenne de l'OMS dans son ensemble doit faire face à un important flux migratoire. Globalement, la migration a permis à la Région européenne de compter 5 millions d'habitants supplémentaires depuis 2005, et concouru à près de 70 % de la croissance de la population entre 2005 et 2010. Les questions de santé liées aux mouvements de populations sont au centre des préoccupations de la région, avec une attention particulière portée à la prise en compte de la vulnérabilité des populations et du respect des droits humains.

Le continent européen doit aussi faire face aux risques liés à l'environnement, promouvoir les bienfaits d'une vie saine, de mesures de prévention et de la santé au travail et favoriser un vieillissement des populations en bonne santé. La mise en commun des efforts, notamment au sein de l'Union Européenne, s'articule autour de différents domaines: développer des mesures pour améliorer la sécurité sanitaire en Europe et ailleurs dans le monde. La mise en commun des données, informations, expertises, et la contribution aux activités des agences européennes sont aussi des éléments essentiels à mettre en œuvre.

II. L'action de la France

Pour relever les grands défis de la santé au niveau international, l'action de la France repose sur une approche coordonnée et cohérente. Grâce à son modèle original reposant sur des principes, des valeurs de solidarité et des droits humains, sur des atouts, mais également des engagements financiers conséquents, la France a une voix particulière en santé mondiale. Au cours de précédentes décennies, elle s'est distinguée par son engagement dans la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme et la promotion de la santé maternelle et infantile, par son rôle moteur dans la mise en œuvre des financements innovants et de l'objectif de couverture santé universelle, par l'attractivité de son modèle hospitalo-universitaire et par la notoriété de ses ONG humanitaires.

Cette action est mise en œuvre à travers un plaidoyer politique, un important engagement financier, une valorisation de la recherche scientifique et de l'expertise et une démarche inclusive.

1. Un modèle original

La France approche les enjeux en santé mondiale de plusieurs manières :

- **Approche par les droits : marqueur fort de l'action française en santé mondiale**

La santé est avant tout un droit de l'individu, énoncé par l'article 25 de la déclaration universelle des droits humains de 1948 : « *Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille* ».

Les interventions de la France se caractérisent par la défense des droits humains, par la promotion d'un principe de solidarité - pouvant se traduire par l'universalité et la gratuité des soins -, et par une attention forte portée à l'égalité entre les femmes et les hommes. En cohérence avec la stratégie « genre et développement 2013-2017 », la France intègre l'approche genre dans ses actions de santé mondiale. En lien avec les autres stratégies, élaborées ou en cours d'élaboration - notamment la stratégie humanitaire de la France - La France est particulièrement attachée à la santé des enfants et des adolescents, des jeunes, des personnes déplacées ou en situation de grande vulnérabilité.

Enfin, la promotion de la participation et de l'appropriation des usagers et des communautés dans les politiques de santé constituent un autre principe clé de l'action française en santé.

- **Valorisation de l'offre de formation, de recherche et d'expertise en santé**

La diplomatie scientifique et la mobilisation d'expertise constituent deux principaux leviers d'action de la France à l'international en santé. Le partenariat scientifique équitable avec les systèmes d'ESR des pays en développement joue un rôle majeur dans l'influence que notre pays peut exercer internationalement. Les systèmes normatifs servant de référence sur la scène internationale jouent aussi un rôle important à prendre en compte dans la valorisation de la capacité française de projection en santé, qu'il s'agisse de systèmes de régulation, d'accréditation ou de formation. L'expatriation d'experts français, tant en matière de recherche que d'expertise en appui du développement, reste également un moyen original de porter les meilleures compétences françaises au plus près des bénéficiaires.

- **Mobilisation coordonnée des acteurs en santé mondiale**

La stratégie de la France doit permettre de fédérer l'ensemble des acteurs français (administrations centrales, opérateurs, agences, acteurs privés ou société civile) autour d'une vision partagée d'une politique de santé mondiale. Elle doit s'articuler de manière optimale avec les autres acteurs internationaux (bailleurs de fond, fondations, organisations internationales,...) et avec les acteurs régionaux et locaux afin de maximiser l'impact de ses actions tant au niveau international et régional que local.

- **Recherche d'une meilleure synergie avec l'OMS et l'Union européenne**

L'OMS, en tant que producteur de normes, est un acteur majeur, à l'échelle internationale en matière de santé publique. Ses recommandations ont un impact majeur sur la santé des populations, dans le monde entier. L'accord-cadre de partenariat signé entre la France et l'OMS définit des domaines de coopération prioritaires, dont (1) la sécurité sanitaire, (2) les objectifs du développement liés à la santé, prenant en compte le cadre de développement des Nations unies après 2015 (notamment quant à l'accès à l'eau et à l'assainissement comme conditions du développement) et enfin (3) la réduction des facteurs de risque, en lien avec les maladies non transmissibles, et les déterminants environnementaux de la santé et conforte la volonté commune de valoriser l'expertise française pour les priorités retenues par les deux parties

L'intégration dans l'Union européenne constitue une composante majeure de la politique française. Qu'il s'agisse de régulation, de développement, d'urgence sanitaire ou humanitaire, l'Union européenne, source de financement et d'expertise, est aussi un des acteurs clé du financement des questions de santé mondiale. Répondant, d'une part, à un impératif d'harmonisation et, d'autre part, au besoin d'effets de levier pour nos interventions, la recherche de synergies avec l'Union européenne est cruciale, pour promouvoir l'expertise et les priorités françaises, notamment dans le contexte des discussions avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP) signataires de la Convention de Lomé et de l'Accord de Cotonou.

Le Consensus européen pour le Développement

Elaboré par la Commission et par le Parlement européens et adopté en 2005, le Consensus européen pour le développement est une déclaration politique engageant l'Union Européenne (UE) à éradiquer la pauvreté et à construire un monde plus juste et plus stable. Le Consensus européen pour le développement identifie les valeurs, objectifs, principes et engagements communs que la Commission et les Etats membres de l'UE doivent mettre en œuvre à travers leur politique de développement.

Depuis l'adoption de l'Agenda 2030 en septembre 2015, l'UE travaille à l'élaboration d'un nouveau Consensus européen pour le développement qui soit aligné à l'Agenda 2030, c'est-à-dire qui réponde de manière intégrée aux orientations principales de l'Agenda : populations, planète, prospérité, paix et partenariat.

Le nouveau Consensus sera adopté au printemps 2017. Dans les textes préparatoires, la Commission met en avant la santé comme pierre angulaire pour la dignité humaine et la prospérité mondiale, postulat que la France soutient et défend.

La combinaison de ces approches définit les valeurs et les atouts français pour relever les grands défis de la santé dans le monde :

Promotion des droits humains : la France agit dans le respect de principes et de valeurs que sont la défense des droits humains et la solidarité - pouvant se traduire par l'universalité et la

gratuité des soins -, qui impliquent le refus des discriminations, le respect des minorités, l'égalité entre les femmes et les hommes et la protection des populations en situation de vulnérabilité

Equité et solidarité : les principes d'équité et de solidarité, notamment en matière de santé, sont des valeurs fortes portées par la France. Celles-ci se traduisent par la promotion de la santé à l'échelle universelle, notamment la lutte contre toute forme d'inégalités –sociale, et territoriales - la promotion d'un accès de tous aux services de santé et à des soins de qualité, et par la mise en place de la couverture de santé universelle (CSU).

Attractivité et influence : la santé est un enjeu majeur d'attractivité et d'influence. L'excellence en matière de formation dans le domaine de la santé publique, de prévention, d'offre et de qualité des soins et de gestion du système de santé, est source d'attractivité et d'opportunités à l'export. La diplomatie, économique comme scientifique, vise à valoriser les atouts français en la matière, de faire la promotion de nos intérêts mais également de prendre en compte les retombés économiques de nos interventions, dans un environnement de plus en plus compétitif et évolutif.

Réactivité et efficacité : en ligne avec les grands principes de la Déclaration de Paris (2005), la France soutient l'appropriation par les pays, l'alignement sur les stratégies et systèmes nationaux, l'harmonisation de l'action des donateurs, ainsi que le développement de financements basés sur les résultats et la redevabilité mutuelle.

2. Leviers d'influence diplomatiques

Afin d'exercer son influence au sein des organisations internationales, la France est représentée dans les négociations internationales et y fait valoir ses positions :

OMS : La France siège au Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la santé, jusqu'en mai 2018. Elle participe activement aux activités du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS. Elle est également membre du Comité régional du Pacifique Occidental (WPRO). Elle dispose du statut de Gouvernement Participant au sein de l'Organisation Panaméricaine de la Santé (OPS), et de celui d'observateur au Comité régional de la Région Afrique (AFRO). Cette participation à quatre des six comités régionaux de l'OMS donne à la France une compréhension de la diversité des problématiques sanitaires régionales d'autant plus d'occasions pour faire valoir ses principes et positions.

Outre les nombreux centres collaborateurs de l'OMS français, la France héberge deux entités OMS d'appui aux pays et de recherche : le Bureau OMS de Lyon qui fait partie du Département Capacités mondiales, alerte et action (GCR) de l'OMS et est chargé de la coordination du Règlement sanitaire international (RSI (2005), et Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC), agence intergouvernementale de recherche sur le cancer.

De même l'OIE (Organisation Mondiale de la Santé Animale) dont le siège est à Paris œuvre pour l'amélioration des services vétérinaires à travers le monde, indispensable pour une approche *One health*.

ONUSIDA : La France siège au Conseil de coordination du programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, au sein de la 3^{ème} circonscription du groupe WEOG (Allemagne, Liechtenstein, Monaco, France), selon un principe de rotation. Son implication au sein d'ONUSIDA lui permet de défendre une réponse à l'épidémie de VIH/sida fondée sur les droits humains, et une bonne coopération de l'ONUSIDA avec les différents partenaires impliqués dans la lutte contre le VIH/sida (notamment le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et UNITAID).

Fonds multilatéraux : La France siège aux conseils d'administration de trois fonds multilatéraux (Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, UNITAID, GAVI par rotation dans le cadre d'une circonscription) et participe à plusieurs de leurs comités techniques. Elle participe activement à ces fonds tant dans leurs instances de gouvernance centrale que dans les pays, à travers ses représentations diplomatiques et les Conseillers régionaux en santé mondiale (CRSM). Il importe de maintenir et consolider cette influence française et francophone dans ces organisations très marquées par l'espace anglophone.

G7/G20 : La santé est une thématique désormais inscrite dans les agendas du G7, et également devenue, plus récemment, un sujet traité par le G20. Le G7 relève que la santé est un élément clé de la prospérité en contribuant directement à la croissance économique et au développement durable. La France prépare activement chaque sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement du G7 et du G20, notamment via les réunions des sous sherpas et des sherpas et, concernant la santé, via les réunions des experts santé.

UE : La France est présente dans les différents organes de décisions de l'UE (Conseil et Parlement), et entretient des relations privilégiées avec la Commission Européenne (DG Santé, DG-DEVCO, DG-ECHO, DG Recherche...) et ses agences. L'Union européenne est représentée dans plusieurs forums internationaux et porte, notamment à l'OMS, la voix de ses 28 membres. Elle coordonne également, dans le domaine de la sécurité sanitaire, la mise en œuvre du RSI via la décision n°1082/2013. Porter une voix forte au niveau UE, ainsi que dans les réunions de coordination UE en amont des réunions de l'OMS, et y proposer des orientations et solutions réalistes et respectueuses de nos valeurs, est primordial.

OCDE : le développement et la diversification des travaux de la division santé de l'OCDE ont appelé à un renforcement de la contribution française, qui siège de manière régulière au Comité santé, au sein des groupes d'experts thématiques et des groupes de travail ad hoc. La France entend valoriser les performances de son système de santé, par comparaison à ceux des 35 Etats membres de l'organisation et bénéficier d'un éclairage scientifique sur les grands sujets d'économie de la santé, par le biais d'études scientifiques et d'analyses techniques fondées sur une des plus importantes bases de données statistiques internationale.

Dans les régions et les pays : Au travers de son réseau d'ambassades, ses conseillers régionaux en santé mondiale (CRSM), ses experts techniques internationaux (ETI) en santé, de ses conseillers aux affaires sociales (CAS), la France dispose de solides leviers d'action, d'influence et de veille stratégique sur les questions de santé. Pour peser davantage dans les négociations, la France s'appuie sur des partenariats ou alliances privilégiés, selon les instances. Elle se coordonne au maximum avec ses partenaires européens, et trouve également d'autres relais, comme celui de la francophonie. Un partenariat innovant et privilégié est celui lancé il y a maintenant dix ans, l'Initiative Diplomatie & Santé, qui regroupe sept pays de régions et de niveau de développement divers (Afrique du Sud, Brésil, France, Indonésie, Norvège, Sénégal et Thaïlande). Chaque année, les Etats membres du groupe préparent et présentent un projet de résolution portant sur une thématique de santé particulière lors de l'Assemblée générale des Nations unies.

3. Contribution aux fonds multilatéraux et soutien des programmes et des projets dans les pays

La France est le 2^{ème} contributeur historique après les Etats-Unis au Fonds mondial avec 4,5 Mds \$ depuis sa création, le premier bailleur à UNITAID (la moitié des ressources de

l'organisation avec plus d'un milliard d'euros depuis sa création en 2006, avec 100 M€ en 2015 et 95 M€ en 2016) et un acteur très actif au sein de l'Alliance pour le Vaccin GAVI, dont elle est le 5^{ème} contributeur souverain mondial, et le 2^{ème} donateur à la Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIm), avec globalement 465 M€ d'engagements prévus sur la période 2016-2020. Elle a annoncé le maintien de sa contribution au Fonds mondial d'1,080 milliard d'euros pour la période 2017-2019.

Il s'agit pour la France de contribuer à promouvoir la lutte contre les trois grandes pandémies, et à conduire des actions permettant de les éradiquer, conformément aux objectifs 2030.

L'« Initiative 5% », deuxième modalité de la contribution de la France au Fonds mondial, mise en œuvre par Expertise France, apporte une expertise francophone aux pays éligibles afin de les appuyer dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes du Fonds mondial. Cette action est particulièrement appréciée et utile en termes de visibilité et d'adaptation de la coopération française aux besoins des pays. La part de 5% (soit 18 M€ à l'heure actuelle) va être en conséquence portée à 7% sur la moyenne du prochain triennum 2017-2019 pour apporter une réponse mieux adaptée aux besoins des pays francophones récipiendaires du Fonds mondial.

Dans le cadre de l'initiative du G8 de Muskoka en 2010, en créant le « Fonds Français Muskoka », la France s'est engagée à contribuer massivement en santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile (SRMNI) - estimée à 300 M€ en 2008 - de 500 M€ additionnels sur la période 2011-2015 (soit 100 M€ par an). Cette initiative a été saluée comme une des avancées les plus originales, tant par son ancrage régional, principalement en Afrique francophone que son efficacité, plus particulièrement dans certains pays comme le Niger, le Tchad ou le Sénégal qui ont enregistré des réductions significatives de la mortalité maternelle et infantile sur la période.

La France de par son niveau d'engagement dans ces organisations multilatérales, doit assurer sa représentation dans ces organismes afin de contribuer à soutenir un équilibre entre la gestion des fonds, la juste utilisation des moyens dans l'achat des services et produits et le soutien à la recherche publique et privée et aux acteurs de soins.

L'Agence Française de Développement (AFD), l'opérateur de référence de la coopération bilatérale pour le développement, intervient pour le financement des politiques et projets de développement joue un rôle de bailleur dans 90 pays, sous forme de subventions (y compris sur ressources de contrats de désendettement et développement – C2D), mais le plus souvent par des prêts souverains (aux Etats), non souverains (à des entités publiques sans garantie de l'état) et privés (en faveur du secteur privé lucratif et non lucratif).

Expertise France, dont le cœur de métier est de mobiliser l'expertise publique française, développe et met en œuvre des projets dédiés au renforcement des systèmes de santé (RSS) et à la sécurité sanitaire.

L'industrie de la santé joue aussi un rôle important. Avec un chiffre d'affaires de 70 Md€, la santé est le 3^{ème} secteur exportateur : 28,7 Md€ d'exportations pour l'ensemble du secteur, soit 10% des exportations industrielles de la France (hors énergie & aéronautique). Chaque année, 6,7 Md€ sont investis en R&D dans le secteur de la santé, soit près de 20% des dépenses de R&D des entreprises, tous secteurs confondus. Le secteur des technologies médicales est le 1^{er} déposant de brevets en Europe.

4. Mobilisation et valorisation de l'assistance, l'expertise et l'innovation françaises

La France dispose d'atouts techniques et humains substantiels, avec entre autres :

- Deux opérateurs majeurs permettant de financer et mettre en œuvre, à l'international, la politique française d'expertise et d'aide publique au développement en matière de santé, l'AFD - opérateur financier - et Expertise France, ensemblier de l'expertise technique.
- Une expertise médicale exceptionnelle et de santé publique (centres hospitalo-universitaires, agences de l'Etat tels que l'ANSM, Santé Publique France, l'EFS, l'ABM, l'HAS, l'ANAP, les ARS, des universités médicales et des centres de formation reconnues qui ont développé des compétences et des recherches en santé mondiale (Bordeaux, EHESP, CNAM etc..) et une recherche scientifique reconnues et respectées (Institut Pasteur, IRD, ANRS, CIRAD, CNRS, INSERM, ...) dont un certain nombre bénéficie de plus d'un réseau de coopération en santé présent dans l'ensemble du monde
- Une expertise pharmaceutique, technologique et logistique détenue par les grands groupes français spécialisés dans les produits, les infrastructures et équipements et les systèmes d'information de santé.
- Enfin, ces dernières années, des initiatives ayant conduit à la création de « clubs santé » à l'étranger, à un nouveau droit pour les CHU de créer des filiales pour leurs activités internationales, et au lancement, dans les prochaines semaines, d'une marque à l'export pour la santé.

5. Démarche inclusive

La loi d'orientation et de programmation du 7 juillet 2014 relative à la politique de développement et de solidarité internationale de la France reconnaît « *le rôle et la complémentarité de l'ensemble des acteurs impliqués* », notamment des organisations de la société civile et des entreprises, en s'inscrivant résolument dans une approche des droits et du respect de la dignité des personnes malades. Ces acteurs essentiels contribuent à la mise en œuvre de la politique de la France en matière de santé, à l'influence française et au rayonnement de la France dans le monde. Acteurs incontournables de terrain et fers de lance sur les questions de santé, les organisations de la société civile font progresser le débat et la réflexion sur les questions de santé, contribuent à l'élaboration des positions françaises et participent à la mise en œuvre de cette politique. Elles constituent des acteurs opérationnels sur de nombreuses géographies, notamment en Afrique de l'Ouest. Certaines d'entre elles accompagnent la montée en capacité de la société civile locale. La sensibilisation, la formation et la mobilisation des citoyens notamment les plus jeunes quant aux projets qu'elles développent en santé constituent un préalable à l'efficacité de leurs actions. Avec un savoir-faire et de grands acteurs à dimension mondiale, bénéficiant d'une forte reconnaissance, les entreprises françaises constituent d'autres acteurs importants.

La stratégie française en santé mondiale est l'opportunité d'élaborer une vision partagée et portée collectivement, à la hauteur des enjeux. Elle se décline autour des axes stratégiques de l'action de la France, toujours dans une perspective fédératrice et transversale, pour les cinq prochaines années (2017-2021).

III. Axes stratégiques de la France en santé mondiale 2017-2021

La définition et le choix des axes stratégiques sont le fruit de discussions menées au sein des groupes de travail, en interministériel, avec le MAEDI, le MASS, le MENESR, les agences, organismes et GIP sous tutelle ou co-tutelle des ministères (MASS, MENESR et MAAF notamment), l'Agence Française de Développement (AFD) et Expertise France et des réunions de concertation avec les représentants de la société civile, des acteurs de la recherche et du secteur privé.

L'action de la France s'articule autour de 4 priorités :

- PRIORITE 1 : RENFORCER LES SYSTEMES DE SANTE TOUT EN LUTTANT CONTRE LES MALADIES ;**
- PRIORITE 2 : RENFORCER LA SECURITE SANITAIRE AU NIVEAU INTERNATIONAL ;**
- PRIORITE 3 : PROMOUVOIR LA SANTE DES POPULATIONS ;**
- PRIORITE 4 : PROMOUVOIR L'EXPERTISE, LA FORMATION, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION FRANÇAISES.**

Liens entre les priorités stratégiques de la France en santé mondiale et les ODD

- Promouvoir des systèmes de santé accessibles, pérennes, résilients et de qualité pour atteindre la CSU (cibles 3.8, 3.b et 3.c) ;
- Poursuivre la lutte contre les maladies transmissibles selon une approche globale (cibles 3.3) ;
- Agir sur les principaux déterminants de santé (cible 3.4 et 3.a et ODD 1, 2, 5, 6, 7, 8, 11, 13, et 16) ;
- Promouvoir le renforcement de la sécurité sanitaire au niveau international notamment via l'appui des Etats pour le renforcement de leurs capacités pour la mise en œuvre du RSI (cible 3.d) ;
- Soutenir la santé maternelle, néonatale, infantile et des adolescent.e.s (cibles 3.1 et 3.2) ;
- Soutenir la santé sexuelle et reproductive, notamment chez les jeunes et les femmes (cible 3.7).

Priorité 1 : Renforcer les systèmes de santé tout en luttant contre les maladies

Au-delà de l'approche par pathologie ou par population, pour faire face aux défis structurels pesant sur les systèmes de santé, la France mène un fort plaidoyer en faveur d'approches plus transversales et souhaite porter un projet ambitieux sur le renforcement des systèmes de santé, de façon à accélérer les progrès vers la Couverture Santé Universelle (CSU). Dans cet objectif, la France appuie directement les pays dans l'élaboration de stratégies de CSU, notamment via l'action de ses opérateurs principaux, l'AFD et Expertise France.

Le maintien des engagements financiers français dans la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, comme l'a annoncé le Président de la République en juin 2016, s'intègre dans le combat mené par la France depuis plusieurs décennies dans le cadre des objectifs fixés au niveau international⁵ et ouvre une opportunité de plaidoyer et d'action pour une approche plus

⁵ **Cible 3.3 de l'ODD 3** : D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.

horizontale de renforcement des systèmes de santé, y compris communautaires, dans les instances de décision des financements multilatéraux.

Parallèlement, le poids croissant des maladies non transmissibles sur l'équilibre des systèmes de santé nécessite une politique intersectorielle et doit être pris en compte dans une approche de renforcement des systèmes de santé, y compris hospitaliers comme lieux de diagnostics et de soins mais également d'enseignement, de recherche et de prévention.

En ligne avec l'Objectif de Développement Durable 3 dédié à la santé, et à travers son plaidoyer, son expertise et son expérience nationale, la France promeut une action sur les déterminants de santé, qu'ils soient environnementaux, sociaux, économiques ou comportementaux dans le cadre d'une approche *One Health*. Cette approche préventive pour lutter contre les maladies transmissibles et non transmissibles est celle que la France a choisie pour protéger sa population et qu'elle souhaite promouvoir et diffuser pour accompagner d'autres pays à faire de même.

➤ **Objectif 1 : Promouvoir des systèmes de santé accessibles, pérennes, résilients et de qualité, pour atteindre la CSU, selon une approche intégrée des maladies transmissibles et non-transmissibles.**

Aujourd'hui, près d'un milliard de personnes n'a pas accès aux services de santé de base et plus de 100 millions de personnes basculent chaque année dans la pauvreté en raison du prix des soins de santé nécessaires à leur bien-être.

Un meilleur accès de tous, y compris des populations en situation de vulnérabilité, sans risque de difficulté financière ou d'appauvrissement, à des services de santé de qualité répondant à leurs besoins : c'est l'objectif de la couverture santé universelle (CSU) - solution durable et transversale - qui prend en compte les aspects économiques et sociaux du renforcement des systèmes de santé.

Pour atteindre répondre aux besoins des populations, les systèmes de santé doivent être solides, efficaces et bien gérés. Le renforcement des systèmes de santé passe par l'appui au financement durable et solidaire de la santé vers des soins de santé de qualité accessibles et abordables pour tous ; le développement des capacités en santé publique et d'instituts nationaux de santé publique ; la mise en place de systèmes d'information sanitaire fiables et d'une offre de santé disposant des capacités techniques à même de faire face à des menaces graves pour la santé ; l'accès à des produits et technologies de santé de qualité ; le développement de politiques de prévention ; la recherche-développement en santé et l'accès à des personnels de santé en nombre suffisant, bien formés et motivés.

Le modèle français de sécurité sociale et d'assurance-maladie constitue une référence, confortée par la recherche en santé publique, dans la perspective de l'ensemble des pays de tendre vers la Couverture Santé Universelle (Universal Health Coverage- UHC)⁶. Forte de cette expertise, et pour promouvoir le renforcement des systèmes de santé, la France mettra en œuvre les actions suivantes :

⁶ Atlani-Duault L, Dozon JP, Wilson A, Delfraissy JF, Moatti JP. State humanitarian verticalism versus universal health coverage: a century of French international health assistance revisited. *Lancet*, 2016, 387 ; 2250–2262.

- Appuyer l'OMS dans son rôle de référent en santé mondiale et promouvoir la convergence des activités des acteurs internationaux en santé derrière l'objectif partagé de RSS ;
- Promouvoir la définition et participer à la construction de systèmes de santé résilients, dans le contexte de la stratégie adoptée par le Fonds mondial en 2016 ; et de la stratégie adoptée par GAVI pour 2016-2020 ;
- Appuyer la soutenabilité des systèmes de financement nationaux en aidant les pays à la mobilisation de ressources nationales, publiques et privées, et à leur allocation efficiente vers la CSU ;
- Appuyer le développement d'une offre de soins complète, structurée dans toutes ses composantes et à tous les niveaux et centrée sur les usagers ;
- Appuyer le renforcement de la composante des systèmes d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) des pays en développement et de leur infrastructure scientifique en recherche biomédicale et en santé;
- Renforcer la gouvernance des systèmes de santé afin de garantir la bonne gestion, la qualité et la sécurité de l'offre de soins ;
- Adapter et préparer les systèmes de santé à la montée des maladies non transmissibles dans une approche intégrée allant de la prévention aux soins notamment en développant des partenariats et échanges de bonnes pratiques (sur des projets de montée en compétence des professionnels de santé, de développement des compétences des personnes malades et leur entourage, des projets relatifs aux parcours de soins, etc).
- Appuyer la création et le développement d'instituts nationaux de santé publique et leur mise en réseau au niveau régional et sous régional.

Pour un partenariat scientifique équitable avec les pays d'Afrique et la création d'un AFRICAN RESEARCH COUNCIL - ARC

Alors que le continent africain dispose d'un grand potentiel humain en matière de science et d'innovation, les chercheurs africains ne produisent que 2,6 % des publications scientifiques mondiales (Unesco, 2015), en raison d'un environnement de recherche insuffisamment outillé (manque d'équipements, de partenariats internationaux des universités africaines, de ressources matérielles, financières, humaines, etc..).

Forts de ce constat et conscients que la coopération scientifique avec les pays africains est une nécessité pour les avancées de la science universelle et pour la réalisation des ODD, les Secrétaires d'Etat au Développement et à la Francophonie et à la Recherche ont décidé d'étudier les moyens de lancer une initiative conjointe entre l'Europe et l'Afrique pour renforcer les communautés scientifiques africaines et la formation à la recherche et par la recherche, notamment dans le domaine des sciences de la santé.

La préfiguration du dispositif a été confiée à l'IRD et au CIRAD. Le projet vise à mettre en place, pour le continent africain, un mécanisme de soutien à la recherche inspiré de l'*European Research Council* (ERC), mécanisme de soutien à la recherche scientifique d'excellence, mis en place en 2007 par l'UE, et qui finance chaque année les meilleurs chercheurs pour mener des projets de recherche exploratoire d'excellence sur cinq ans.

L'initiative vise à soutenir l'émergence et le renforcement des élites scientifiques africaines, à formuler un agenda positif pour la recherche en Afrique en montrant la plus-value que le continent peut apporter à la science mondiale, à améliorer l'attractivité des universités et des centres de recherche en Afrique et à favoriser l'intégration régionale par l'émergence d'un espace africain de la recherche.

➤ **Objectif 2 : Poursuivre la lutte contre les maladies transmissibles selon une approche intégrée**

Cet objectif s'inscrit dans la continuité des efforts majeurs que la France a fournis, dès l'apparition de l'épidémie de VIH/sida notamment, en étant à l'avant-garde de la coopération internationale, notamment dans les domaines de la recherche et de l'accès des malades aux traitements, au Sud comme au Nord.

L'action des partenariats mondiaux s'inscrit dans les objectifs de développement durable. A ce titre et en lien avec les progrès accomplis dans la lutte contre les trois pandémies, le Fonds mondial s'oriente vers le renforcement de son action en matière de mise en place de systèmes résilients et pérennes pour la santé. Il s'agit dans le cadre de son mandat, et en lien avec ses partenaires techniques membres de son conseil d'administration (OMS, etc.) de participer à la mise en place de systèmes solides pour renforcer et consolider les avancées dans la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme et permettre un accès à des services de santé efficaces et accessibles. Cet objectif est notamment orienté vers le renforcement des systèmes communautaires, le soutien aux programmes de SRMNI, les systèmes de chaînes d'approvisionnement, d'achats et de données et des ressources humaines en santé.

A travers ses contributions financières et son action et son suivi au sein des organes de gouvernance des grands partenariats mondiaux en santé (le Fonds mondial, la facilité d'achat de médicaments UNITAID et l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation GAVI) et dans les pays récipiendaires, la France prend toute sa part dans l'atteinte des objectifs mondiaux d'élimination de ces maladies transmissibles.

Afin de continuer sa lutte contre les maladies transmissibles, la France entend :

- Appuyer les programmes et les produits de santé, ou intrants, dans la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme;
- Renforcer l'intégration de l'approche genre dans les politiques et programmes ;
- Renforcer la prise en compte des populations clés et en situation de vulnérabilité (notamment les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les professionnels du sexe, les consommateurs de drogues et les personnes transgenres);
- Promouvoir les interventions de réduction des risques ;
- Promouvoir une approche maîtrisant les phénomènes de résistance aux traitements utilisés dans la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, menaçant les progrès accomplis dans la lutte contre les maladies transmissibles;
- Participer à améliorer la couverture vaccinale au niveau mondial, selon un principe d'équité ;
- Plaider dans le cadre de sa diplomatie multilatérale et bilatérale en faveur d'un engagement de nouveaux bailleurs pour les grands fonds dédiés à la lutte contre les maladies transmissibles, notamment les bailleurs émergents;
- Promouvoir l'intégration des DSSR dans la lutte contre les maladies transmissibles.

Pour promouvoir une politique de lutte contre les maladies infectieuses et vectorielles, la France entreprend de façon complémentaire les actions clés suivantes :

- Promouvoir la lutte contre la résistance aux antimicrobiens selon une approche « *One Health* », conformément aux recommandations du plan d'action global tripartite OMS, FAO et OIE, soutenant la R&D et et en lien avec l'ensemble des acteurs, notamment les laboratoires pharmaceutiques qui se sont engagés sur une feuille de route lors du Forum économique mondial de 2016 à Davos, en plaidant pour une utilisation prudente des antibiotiques, l'interdiction de vente d'antibiotiques par internet en médecine humaine ou vétérinaire ou de

leur utilisation comme facteur de croissance pour les animaux d'élevage et la délivrance d'antibiotiques exclusive par des professionnels de santé ;

- Lutter contre les maladies et infections sexuellement transmissibles, en favorisant l'accès à la santé et aux droits sexuels et reproductifs ;
- Renforcer la lutte contre les hépatites et les MTN.

Priorité 2 : Renforcer la sécurité sanitaire au niveau international

La sécurité sanitaire est étroitement liée au renforcement des systèmes de santé puisqu'elle n'est assurée que dès lors qu'elle repose sur un système de santé résilient et capable de prévenir, détecter et répondre aux risques. La place importante de la France au sein des instances de gouvernance multilatérale comme l'OMS, sa forte implication dans la prévention et la lutte contre les maladies infectieuses, notamment via ses agences de santé nationales, ses instituts de recherche, et les actions et les financements déployés dans la lutte contre les maladies infectieuses et vectorielles - à l'image de son rôle dans la lutte contre l'épidémie à virus Ebola, l'épidémie de zika, et d'autres réponses à des urgences sanitaires - font de la sécurité sanitaire internationale une priorité à part entière dans le cadre de cette stratégie.

La sécurité sanitaire internationale (SSI) recouvre l'ensemble des activités tant préventives que correctives mises en œuvre pour réduire la vulnérabilité des populations à des événements sanitaires : la prévention, la surveillance, la détection et l'évaluation des risques sanitaires, ainsi que la définition et l'application de mesures de préparation, de notification, de réponse et de gestion de ces risques dans une optique de santé publique à l'échelle mondiale.

La crise d'Ebola a souligné les lacunes persistantes des dispositifs nationaux et internationaux en matière de sécurité sanitaire et de réponse aux crises sanitaires. Elle a aussi mis en lumière les domaines qui appellent un renforcement des moyens mobilisés et de la coordination entre secteurs et entre acteurs.

La vision française en termes de sécurité sanitaire s'appuie sur trois principes directeurs :

- Une approche partenariale, interdisciplinaire et intersectorielle ;
- Un continuum entre recherche en amont, pendant et en aval des épisodes de crise, expertise et renforcement des systèmes de santé et d'accès aux médicaments et innovations essentielles ;
- La sécurité sanitaire au service de la santé publique et du développement durable.

➤ **Objectif 1 : Accompagner le renforcement des capacités des Etats, dans une approche préventive pour la mise en œuvre du Règlement sanitaire international, en collaboration avec l'OMS**

Le Règlement sanitaire international révisé est entré en vigueur en 2007. Instrument juridiquement contraignant, il est le principal moyen de protéger la population mondiale contre les maladies nouvelles et récurrentes, les risques épidémiques et d'autres menaces pour la santé publique et la sécurité sanitaire. Conformément au RSI, la France considère que la prévention des risques reste le meilleur moyen de répondre aux crises et que celle-ci passe notamment par les capacités opérationnelles des pays à détecter, alerter et répondre aux risques. Le maintien des capacités de chacun constitue en effet un enjeu permanent pour assurer la sécurité de tous. Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du RSI est placé sous la responsabilité de l'OMS, que la France soutient pleinement dans cette mission, notamment

dans le cadre des quatre composantes du nouveau cadre de suivi et d'évaluation des principales capacités requises dans le cadre du RSI (autoévaluation ; examen après les événements ; exercices de simulation ; et évaluation indépendante extérieure).

Pour accompagner le renforcement des capacités des Etats, la France entend :

- Soutenir les capacités nationales et régionales de prévention, d'alerte et de réponse aux situations d'urgence prioritairement dans les pays possédant des interactions fortes avec la France;
- Soutenir les partenariats régionaux en matière de SSI, et en particulier dans les espaces régionaux des territoires d'outre-mer (Commission de l'Océan Indien - COI, Agence Publique de Santé Caribéenne – CARPHA, etc.) ;
- Développer les échanges et partenariats entre autorités sanitaires pour des projets de santé conjoints (par exemple, dans le cadre de financements européens pour la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale - INTERREG) ainsi que des échanges de bonnes pratiques et d'informations en matière de veille sanitaire dans les zones géographiques des territoires français d'Outre-mer.

➤ **Objectif 2 : Renforcer l'action de l'Union européenne en matière de sécurité sanitaire internationale**

Dans le cadre de l'approche partenariale choisie par la France pour agir en matière de sécurité sanitaire, la coordination au niveau des Etats de l'UE et de la Commission est essentielle, tout comme la coordination entre l'UE et l'OMS. Il s'agit de travailler avec la DG Santé de la Commission, en l'appuyant, et également avec les agences spécialisées de l'UE⁷ et les autres directions générales⁸, dont le rôle est davantage opérationnel que normatif en matière de sécurité sanitaire.

Pour une meilleure synergie avec l'Union européenne en matière de sécurité sanitaire internationale, la France mettra en œuvre les actions suivantes:

- Encourager la coordination et la mise en commun de moyens d'actions et logistiques au sein de l'UE, notamment dans le cadre des évaluations externes des Etats et l'envoi d'experts et également pour la mise à disposition et le déploiement de personnels en cas de crise (au sein du Corps Médical Européen, CME) ;
- Renforcer la mise en œuvre de la décision européenne relative aux menaces transfrontalières graves pour la santé (n°1082/2013) ;
- Plaider pour un renforcement des programmes de recherche partenariaux avec les pays en développement dans le contexte des programmes-cadres de l'UE ;
- Encourager le développement de synergies avec l'OMS pour faciliter le développement d'outils de formations et d'exercices à destination des Etats ou le renforcement des systèmes de santé dans le cadre du RSI.

⁷ Centre européen de prévention et contrôle des maladies - ECDC, Autorité européenne de sécurité des aliments - EFSA, Agence européenne des produits chimiques - ECHA, etc.

⁸ Environnement - ENV, Protection civile et Aide humanitaire - ECHO, Politique européenne de Voisinage et Négociations d'Elargissement - NEAR et coopération internationale et du développement - DEVCO.

➤ **Objectif 3 : Promouvoir la lutte contre les maladies émergentes et garantir l'accès aux produits essentiels pour la santé publique**

Assurer la sécurité sanitaire internationale nécessite de garantir l'accès aux produits essentiels pour la santé publique, y compris en période de crise, ainsi que leur qualité.

Il s'agit en premier lieu de coordonner la recherche pour faire face à des menaces par nature non avérées dans les périodes d'inter crises et de se mettre en mesure de déployer rapidement des projets de recherche à même d'appuyer la prise de décision politique en période de crise.

Ensuite, la multiplication des phénomènes de ruptures d'approvisionnement en produits de santé, notamment des produits de santé essentiels (ex. vaccins, antiviraux...) incite à la conception de solutions innovantes permettant de garantir la sécurité d'approvisionnement en produits de santé ou produits nécessaires à la santé publique (ex. moustiquaires imprégnées) à tout moment. Ces solutions sont à trouver à l'échelle européenne.

Il s'agit de réfléchir aux leviers permettant de renforcer les capacités de productions de médicaments ou autres produits essentiels au sein de l'espace européen ou de lever les freins à la mise sur le marché de médicaments. La France a signé un accord d'achat conjoint – ou *Joint Procurement Agreement* (JPA) - destiné à développer des solutions communes pour sécuriser les contre-mesures médicales et fournitures et sécuriser l'accès à des produits de santé rares nécessaires à la gestion de menaces sanitaires graves.

La France mettra en œuvre les actions suivantes :

- Orienter la R&D sur les outils diagnostics fiables et rapides, en facilitant les échanges et partenariats dans le respect du RSI et du protocole de Nagoya ;
- Orienter la R&D sur le développement de contre-mesures médicales, dans la mesure du possible non spécifiques à un seul agent, notamment pour les agents prioritaires ciblés par l'OMS ;
- Soutenir les initiatives mises en place par les laboratoires, en particulier la création en janvier 2017 à l'occasion du Forum Economique Mondial de Davos, d'une nouvelle coalition de préparation aux épidémies (Coalition for Epidemic Preparedness Innovations - CEPI) qui a pour objectif de contenir les foyers de maladies avant qu'ils ne deviennent des urgences de santé mondiale en soutenant les efforts de recherche et développement.
- Soutenir le Centre d'innovation sur les vaccins (Global Health Vaccine Center of Innovation - GHVCI) pour accélérer le développement de nouveaux vaccins et de nouvelles technologies afin de lutter contre les maladies infectieuses tout en assurant que ces nouveaux vaccins seront disponibles aux populations des pays en développement.
- Développer une capacité logistique pour mettre rapidement à disposition des équipes de professionnels des contre-mesures médicales et fournitures (réactifs, tests de diagnostic) adaptées aux circonstances, en coordination avec les industriels et les autorités sanitaires ;
- Soutenir les dispositifs partenariaux de recherche permettant d'anticiper l'émergence et l'évolution de la diffusion des agents pathogènes ;
- Développer les coopérations sur les méthodes de lutte contre les vecteurs les plus efficaces ;
- Faciliter le développement de capacités spécialisées pour la prise en charge des patients (ex. laboratoires, réanimation...) en lien avec le RSS.

Agir contre les maladies vectorielles à la fois par des approches de prédiction, modélisation, et préparation à l'urgence, et par des actions de lutte intégrée contre les vecteurs, le tout dans un cadre « *One Health* » indispensable pour ces maladies liées aux vecteurs eux même dépendant de l'environnement.

Priorité 3 : promouvoir la santé des populations

La promotion de la santé des populations inclut l'amélioration des conditions de vies, des facteurs sociaux, économiques et environnementaux qui détermine la santé d'une part, et la promotion de la prévention et des soins adaptés centrés sur la personne, d'autre part. En fonction du contexte et d'un certain nombre de critères (démographiques, épidémiologiques ou sociologiques), elle pourrait s'adresser à un groupe particulier d'individus, comme les femmes ou les enfants. Une politique de promotion de la santé combine des méthodes différentes, mais complémentaires (la législation, les mesures fiscales, la taxation et les changements organisationnels) et concerne de nombreux domaines d'intervention (établir des politiques visant la santé, développer les aptitudes et les ressources individuelles, renforcer l'action communautaire, créer un environnement favorable à la santé et adapter les services de santé). La mobilisation sociale, l'autonomisation des communautés et une sensibilisation accrue à la valeur des initiatives de promotion de la santé visant à un changement de comportement constituent un des grands piliers de cet axe.

➤ Objectif 1 : Agir sur les principaux déterminants de la santé

La santé résulte d'une interaction constante entre l'individu et son milieu. L'environnement naturel, social, économique et politique influe sur l'état de santé des populations et crée des inégalités de santé, entre les pays, mais également entre les différentes composantes de la société, au sein d'un pays.

Si l'aide au développement en santé française est prioritairement concentrée sur le RSS et la lutte contre les maladies transmissibles, la France promeut une approche préventive et intersectorielle de la santé, notamment au niveau de l'UE, de l'OMS EURO, de l'OCDE et ainsi que dans toutes les enceintes internationales dédiées. Elle agit également au niveau des pays, en mettant en œuvre des projets qui participent à l'amélioration de la santé des populations (éducation, lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air, de l'eau, des sols, urbanisation et assainissement, salubrité de l'habitat, etc.).

Pour agir sur les principaux déterminants de la santé, la France mettra en œuvre les actions suivantes :

- Améliorer les connaissances et la prise en compte des déterminants socio-économiques, géographiques et environnementaux de la santé, dans un cadre « *One Health* » ;
- Agir sur les déterminants environnementaux (promouvoir la lutte contre la pollution de l'air, de l'eau et des sols et l'assainissement ; poursuivre la lutte contre le changement climatique ; encourager le déploiement de programmes d'urbanisation et d'assainissement) ;
- Lutter contre les inégalités sociales de santé (genre, niveau d'éducation, de revenus...) et les inégalités géographiques ;
- Promouvoir une approche préventive pour agir sur les déterminants comportementaux et structurels de la santé (systèmes de transport et d'urbanisation, approvisionnements alimentaires, etc.) et encourager tous les acteurs à œuvrer pour la promotion de santé davantage tournés vers la prévention et les soins primaires ;

➤ **Objectif 2 : Promouvoir la prévention et une offre de soins intégrée et centrée sur la personne**

Qu'il s'agisse de lutter contre les maladies transmissibles ou les maladies non transmissibles, la prévention correspond à des mesures permettant non seulement d'empêcher l'apparition de la maladie comme la réduction d'un facteur de risque, mais également d'arrêter sa progression et de réduire ses conséquences une fois la maladie établie. Pour respecter ce continuum - de la prévention à la prise en charge - il est indispensable de mettre en place des politiques d'intervention sur les facteurs de risque des maladies (comme le tabagisme, la sédentarité, l'usage nocif de l'alcool et la mauvaise alimentation, etc.), de dépistages, de diagnostic précoce et de prise en charge rapide, adaptée et intégrée.

Les Nations unies et l'OMS se sont engagées depuis 2011 dans l'élaboration d'une stratégie de prévention et de maîtrise des principales maladies non transmissibles (maladies cardiovasculaires, cancers, maladies pulmonaires obstructives chroniques et diabète) à fort impact de morbi-mortalité, partageant des facteurs de risque communs : tabac, alimentation déséquilibrée, manque d'activité physique et usage nocif d'alcool. Cette stratégie est déclinée dans le plan d'action de la région OMS Europe.

Une offre graduée des services de prévention, des services curatifs ou palliatifs et de réadaptation doit reposer sur des politiques de santé privilégiant un accès aux soins adapté aux besoins des populations et un éventail de professionnels de la santé, agissant ensemble en équipe et en partenariat avec la communauté locale.

Dans le cadre du continuum des services, de la prévention aux soins, la France mettra en œuvre les actions suivantes:

- Promouvoir l'expérience française et aider à la mise en place de plan d'actions spécifiques (tabac, alcool, nutrition et activité physique) créant des environnements favorisant des habitudes de vie saine ;
- Renforcer la lutte anti-tabac, veiller à l'application de la CCLAT (convention de lutte anti-tabac) et encourager la lutte contre les addictions ;
- Lutter contre la sédentarité en tant que menace à la santé publique mondiale et promouvoir les actions ciblées sur la nutrition ;
- Promouvoir le dépistage, le diagnostic et la prise en charge rapide des maladies ;
- Promouvoir une offre de soins graduée et inclusive allant des soins de proximité aux soins spécialisés ;
- Favoriser l'implication des associations de patients et des acteurs économiques et de l'offre de soins dans les programmes de prévention et de prise en charge.

➤ **Objectif 3 : Promouvoir la santé des femmes, enfants, jeunes et des personnes vivant en situations de vulnérabilité**

▪ **Améliorer la santé maternelle, néonatale, infantile et des adolescent-e-s**

Chaque jour, 17 000 enfants de moins de cinq ans, presque 4000 adolescents âgés de 15 à 19 ans et près de 800 femmes enceintes décèdent dans le monde. Dans la plupart des cas, ces décès sont liés à des causes évitables, bien identifiées et auxquelles il est possible de remédier. Face à ces défis sanitaires et sociaux croissants auxquels doivent faire face les enfants et les mères, la France a décidé de renouveler et renforcer son engagement en matière de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et des adolescent-e-s (SRMNIA), en particulier dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre. En effet, il est nécessaire de soutenir

prioritairement ces pays de façon à maximiser les opportunités offertes par le dividende démographique, en s'assurant que : i) la population en âge de travailler est éduquée, formée et en bonne santé physique et mentale, ii) les femmes bénéficient des droits fondamentaux, y compris les droits sexuels et reproductifs et des opportunités économiques et iii) la croissance démographique est maîtrisée.

Afin d'améliorer la santé maternelle, néonatale, infantile et des adolescent-e-s, la France se fixe pour objectifs de :

- Renforcer la disponibilité et l'accessibilité des femmes enceintes et des mères à des services de santé maternelle et périnatale de qualité, intégrant la santé de l'enfant, durant la grossesse, pendant l'accouchement et après l'accouchement et ce à tous les niveaux du système de santé, y compris au niveau communautaire ;
- Promouvoir l'accès aux soins pour les enfants de moins de cinq ans, en renforçant l'accès à la prévention (notamment vaccination) et aux traitements des maladies principalement responsables de la mortalité infantile (paludisme, infections respiratoires, diarrhées, etc.)
- Prévenir et réduire la malnutrition maternelle et infantile via l'intégration d'interventions directes et sensibles à la nutrition dans les programmes santé soutenus par la France, en cohérence avec la Feuille de route Nutrition du MAEDI (actée en CICID);
- Promouvoir le développement de programmes de santé pour les enfants et les adolescents, à la fois intégrés et intersectoriels (santé physique et mentale, renforcement des compétences psychosociales des adolescents et de leurs parents, éducation, eau, hygiène et assainissement, emploi et développement économique).

- **Améliorer les droits et la santé sexuels et reproductifs, notamment chez les jeunes filles et les femmes**

Les droits et la santé et sexuels et reproductifs figurent au cœur des ODD. Garantir l'accès des adolescent-e-s, des jeunes, des femmes et des mères à l'information, aux produits et aux soins de santé sexuelle et reproductive contribue à l'élimination des vulnérabilités auxquelles ces personnes font face et promeut l'égalité des sexes.

L'engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la non-discrimination est loin d'être universel et les violations des droits fondamentaux sont encore largement répandues. Il est plus que jamais urgent d'agir pour garantir les droits et la santé sexuels et reproductifs de toutes et tous.

La France collabore avec le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), dont l'objectif est de réaliser des droits reproductifs, de garantir l'accès universel à la santé reproductive et sexuelle et de réduire la mortalité maternelle. Elle soutient ce Fonds à hauteur de 5,05M€ (contributions volontaires et fléchées, 2017).

La stratégie de l'action extérieure de la France sur les enjeux de population, droits et santé sexuels et reproductifs a été rendue publique en octobre 2016 et se décline en plusieurs objectifs :

- Améliorer les cadres normatifs international, régional et national en matière de droits sexuels et reproductifs ;
- Augmenter l'accès aux méthodes modernes de contraception par une approche intégrée ;
- Faciliter l'accès des adolescent.e.s et des jeunes aux services de santé sexuelle et reproductive et réduire les pratiques néfastes.

▪ **Améliorer la santé des populations en situation de vulnérabilité**

La couverture santé universelle doit permettre un accès de tous, sans discrimination, aux soins et services de santé. Pourtant, une part de la population mondiale ne bénéficie pas de cet accès, en raison notamment de son âge, de son genre, de son orientation sexuelle, de sa culture, de sa religion, de son niveau de revenu.

Certains groupes, du fait de facteurs biologiques, socioéconomiques, structurels et environnementaux, sont plus enclins à se trouver en situation de vulnérabilité. Les populations, dont la vulnérabilité peut être accrue de par leur orientation sexuelle, leurs troubles mentaux, leurs conduites addictives, la privation de liberté ou des contraintes économiques ou sociales, sont également largement atteintes dans leur droit à la santé.

Dès lors que le droit à la santé et l'accès aux services de santé ne sont pas garantis à certains groupes, ces groupes peuvent devenir vulnérables, étant entendu que leur vulnérabilité n'est pas intrinsèque mais relève de la situation dans laquelle ils se trouvent.

A titre d'exemple, dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, le Fonds mondial définit les populations clés comme celles qui sont plus fortement touchées par l'impact épidémiologique, qui ont également un accès moindre aux services et/ou qui sont criminalisées ou marginalisées.

La 27^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (CICR) identifiait des catégories spécifiques de personnes en situation de vulnérabilité telles que : les femmes, les enfants, les personnes âgées, les handicapés (incluant les personnes souffrant de déficience mentale, physique, etc.), les réfugiés et les personnes déplacées.

L'Agenda 2030 reconnaît également les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées comme des groupes en situation de vulnérabilité et appelle au respect intégral de leurs droits individuels. Fin 2015, on estimait à plus de 244 millions le nombre de migrants internationaux, soit un accroissement de 77 millions – ou 41 % – par rapport à l'année 2000. Sur ce chiffre, 48 % étaient des femmes. Or, le monde assiste aussi au plus haut niveau de déplacements forcés depuis des décennies en raison de l'insécurité et des conflits. À la fin de 2015, on estimait à plus de 21 millions le nombre de réfugiés et à trois millions le nombre des demandeurs d'asile dans le monde, auxquels s'ajoutent les 763 millions de migrants internes (environ 11 % de la population mondiale), parmi lesquels plus de 40 millions représentaient des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (OIM, 2016).

Afin de garantir une meilleure santé aux populations en situation de vulnérabilité, la France se fixe pour objectifs de :

- Promouvoir l'accès des populations clés (définies tant sur le plan social que vis-à-vis des maladies) à la prévention et aux soins dans le cadre de la lutte contre toutes les discriminations ;
- Promouvoir la participation des populations à l'élaboration des politiques et à la prise de décision, dans une approche communautaire et de démocratie sanitaire ;
- Promouvoir la santé des populations dans les pays en crise ;
- Améliorer la santé des migrants en situation de vulnérabilité, dans les pays d'accueil et pendant tout le processus migratoire ;
- Promouvoir l'accès aux soins des populations les plus défavorisées.

Priorité 4 : Promouvoir l'expertise, la formation, la recherche et l'innovation françaises

Le savoir-faire français en matière de formation pour l'ensemble des professionnels de santé, de recherche et d'expertise en santé est diversifié, reconnu et demandé à travers le monde. La capacité de répondre à la demande et de proposer une palette d'offre structurée et consolidée doit cependant être améliorée. Si cette priorité est par nature transversale car l'expertise, la recherche et l'offre françaises portent autant sur les systèmes de santé (systèmes d'information, ressources humaines, services de prévention, etc.) que sur des pathologies ciblées (maladies infectieuses, maladies chroniques, etc.) ou des savoir-faire industriels ou de recherche, elle doit recueillir une attention particulière pour qu'une amélioration effective globale puisse être observée.

➤ Objectif 1 : Mobiliser et promouvoir l'expertise française

La mobilisation de l'expertise constitue le principal levier d'action de la France à l'international en santé, d'autant plus que la demande d'expertise ou d'assistance technique, tant dans le secteur de la gouvernance (management, organisation des soins) qu'au niveau logistique (construction, équipement, exploitation) croît rapidement.

Les opérateurs français, Expertise France et l'AFD, d'une part, et les acteurs privés, d'autre part, jouent un rôle essentiel dans la promotion du savoir-faire français en santé à l'international. La présence des acteurs français de la recherche et de la santé publique dans les organisations, plateformes et réseaux internationaux dédiés à la santé permet également de valoriser et positionner l'expertise française et francophone dans ces enceintes. Les organismes de recherche français, en lien avec les acteurs du soin et de la prévention, et engagés dans des partenariats d'excellence avec les meilleures institutions sur des secteurs en pointe de l'innovation, assurent une présence mondiale.

La dynamique de mutualisation et de meilleure coordination entre ces activités, initiée dans le cadre des Alliances de Recherche doit être accrue. D'une manière générale la mobilisation et la promotion de l'expertise nécessite d'être mieux structurée, mieux appuyée sur les compétences des organismes publics de recherche et sur le secteur R&D de ses entreprises, et consolidée, notamment à travers Expertise France et son rôle d'agrégateur des capacités publiques et privées.

Cette expertise doit également permettre de renforcer la diffusion des normes et productions intellectuelles scientifiques françaises et francophones, permettant d'influencer les cadres éthiques et juridiques internationaux, notamment dans le domaine de la R&D (recherche sur la santé et le vivant) et dans le domaine de l'accréditation des hôpitaux. L'apparition de filiales privées des CHU, maintenant autorisée, doit permettre de mobiliser plus facilement et rapidement les acteurs hospitaliers dont la notoriété est un atout.

Afin de mobiliser et promouvoir la recherche et l'expertise française à l'international, la France mettra en œuvre les actions suivantes :

- Promouvoir les initiatives de partenariats entre l'ESR français et les ESR des pays en développement, notamment de l'aire francophone ;
- Favoriser des approches collaboratives pour valoriser les savoirs, et défendre les normes et technologies françaises à l'international ;
- Mobiliser et promouvoir l'expertise et le savoir-faire français public et privé auprès des organisations internationales et dans les pays, en le structurant autour de la marque *French Healthcare*.

- Faire émerger des solutions intégrées rassemblant l'expertise et le savoir-faire d'acteurs du privé et du public

➤ **Objectif 2 : Former des ressources humaines adaptées aux systèmes de santé de demain**

Le secteur de la santé est de plus en plus un secteur économique clé, moteur d'une croissance économique inclusive et créateur équitable d'emplois décents : entre 2000 et 2014, au sein des pays de l'OCDE, l'emploi dans le secteur sanitaire et social a augmenté de 48 % alors que l'emploi dans les secteurs de l'industrie et de l'agriculture a baissé⁹. Au niveau mondial la demande en services et professionnels de santé va continuer de croître, principalement sous l'impact des maladies infectieuses devenues chroniques et des maladies chroniques qui multiplient par cinq l'utilisation du système de santé par patient, et s'avère susceptible de créer plus de 44 millions d'emplois.

Les transitions épidémiologique, nutritionnelle et démographique, avec l'augmentation des maladies chroniques et des comorbidités multiples, le vieillissement des populations et la forte croissance de la population d'âge actif, requièrent des réformes des systèmes de santé, centrées sur la personne. Les ressources humaines constituent un axe majeur de réforme pour s'assurer que les systèmes de santé disposent des compétences nécessaires à la fois pour répondre aux nouveaux besoins en santé des populations, y compris en matière de prévention et s'adaptent aux nouveaux modèles d'organisation des systèmes de santé et ainsi qu'au développement et à la diffusion, dans de bonnes conditions d'efficacité et de sécurité, des technologies de santé.

Outre cette nécessaire évolution des ressources humaines en santé pour répondre aux défis sanitaires, des études de la Banque Mondiale et de l'OMS ont démontré qu'investir dans les emplois dans le secteur social et sanitaire favorise une croissance durable et inclusive et renforce la cohésion sociale. Fort de ce constat, la France a choisi de s'engager au plus haut niveau de l'État afin de promouvoir l'investissement dans les ressources humaines en santé. Le Président de la République Française, M. François Hollande, a co-présidé avec son homologue sud-africain M. Jacob Zuma, la Commission de haut niveau sur l'Emploi en Santé et Croissance économique créée par le Secrétaire Général des Nations Unies.

En septembre 2016, la Commission a remis son rapport, issu du travail d'experts internationaux du secteur de la santé, du travail, des affaires sociales, de l'éducation et des finances, sous la coordination de l'OMS, de l'OIT et de l'OCDE. La France s'est engagée à mettre en œuvre, sur son territoire national et à travers son aide bilatérale et multilatérale, les recommandations de ce rapport qui constitueront les lignes directrices de son action en faveur des ressources humaines de santé à l'international pour les cinq prochaines années.

En particulier la France souhaite prendre toute sa part dans la formation des ressources humaines en santé de demain. En effet, le système universitaire et hospitalier français d'ESR, comme notre système hospitalier, sont reconnus et attractifs pour les étudiants et professionnels de santé étrangers. Outre son ancienneté (la faculté de médecine de Montpellier est la plus ancienne faculté de médecine en exercice au monde), la valeur ajoutée des formations de santé en France, par rapport à celles dispensées dans les autres pays, réside dans une formation

⁹ James C. Health and inclusive growth: changing the dialogue. In : Buchan J, Dhillon I, Campbell J, dir., Health employment and economic growth: an evidence base. Genève : Organisation mondiale de la Santé ; 2016

pratique dite « au lit du malade », qui allie à la fois formation théorique et formation pratique. Bien que la France offre de nombreux dispositifs d'accueil des étudiants et des professionnels de santé (DFMS/A, stages d'observations, stagiaires associés), la complexité de certains dispositifs d'admission, la réduction des capacités d'accueil des hôpitaux universitaires et les défis liés à l'offre de formation adaptée à un marché international concurrentiel, en évolution quantitative et qualitative, constituent des enjeux auxquels l'offre française doit faire face. La réforme en cours du 3ème cycle d'études médicales a vocation à corriger pour partie ces difficultés.

Pour former des ressources humaines adaptées aux systèmes de santé de demain, la France mettra en œuvre les actions suivantes :

- Se positionner comme un acteur clé de l'offre de formation des professionnels de santé francophone ;
- Renforcer l'attractivité de l'offre française de formations supérieures et de formation continue, tant pour les professionnels en contact avec les patients (médecins spécialisés, infirmiers, sages-femmes, agents communautaires etc.) que pour les professionnels de la santé publique, de l'administration hospitalière, de la maintenance des équipements et du secteur social ou encore les chercheurs (former à et par la recherche) ;
- Renforcer l'offre française de formation à l'étranger pour renforcer les ressources humaines en santé dans les pays ;
- Former par la recherche les partenaires du Sud, en intégrant l'approche « *One Health* »;
- Intégrer les évolutions législatives et réglementaires récentes dans nos échanges avec nos partenaires étrangers.

➤ **Objectif 3 : Soutenir et valoriser la recherche, l'offre et l'innovation françaises**

Les organismes de recherche français et les acteurs académo-cliniques déploient de nombreuses activités à l'international. La recherche française en santé (fondamentale, clinique, opérationnelle,...) est compétitive au plan mondial et notamment dans les secteurs (maladies infectieuses, cancers, maladies métaboliques, obésité, etc.) qui sont au cœur des principaux enjeux de la santé mondiale. Le nombre global d'essais cliniques réalisés en France, leur organisation, leur répartition par domaines et par phases sont autant d'indicateurs de la vitalité et de la compétitivité de la recherche clinique française, de sa position au sein de la recherche clinique internationale. La compétitivité française dans le domaine de la recherche clinique internationale s'exprime notamment dans deux aires thérapeutiques « phares », cancer et maladies rares. La France a également mis en place le consortium REACTing (*REsearch and ACTion targeting emerging infectious diseases*), qui s'inscrit dans une démarche multidisciplinaire rassemblant des équipes et laboratoires d'excellence, afin de préparer et coordonner la recherche pour faire face à une menace non avenue et difficilement prévisible.

Par ailleurs, la France est le 5^{ème} exportateur mondial de produits pharmaceutiques. Les produits de santé représentent 11% des exportations totales françaises de biens. L'industrie du médicament est le 2nd secteur exportateur français. L'offre française est diversifiée : les entreprises du médicament, l'industrie vétérinaire, les dispositifs médicaux, l'industrie du diagnostic ou la télésanté en font partie. Au-delà des produits de santé, les services de santé occupent une place croissante dans la structure de la demande mondiale. La France doit être en mesure de proposer des solutions faisant appel à tous les savoir-faire utiles.

Dans tous ces secteurs les entreprises sont confrontées à des enjeux proches : forte compétition internationale, maintien de la compétitivité par la capacité à innover, importance majeure de

l'innovation, poids de la réglementation et de l'évaluation par les autorités publiques françaises et européennes, pressions sur les prix liées au financement par la collectivité nationale.

Par le soutien et la valorisation de la recherche, de l'offre et de l'innovation françaises, la France entend :

- Renforcer les activités et la visibilité de la recherche française à l'international (via le soutien et la participation à ou le pilotage de programmes européens et internationaux et le renforcement des partenariats de recherche au sein des universités et des organismes publics de recherche dédiés) ;
- Favoriser la cohérence et les synergies entre les multiples initiatives de R&D en santé existantes aux niveaux national, européen et international ;
- Soutenir l'innovation industrielle, scientifique, et dans le domaine des services en lien avec la santé, en favorisant l'accès de nos acteurs aux financements et aux appels d'offres internationaux à travers notamment la mise en place d'outils de communication et de structures dédiés (clubs santé, réseau de partage d'informations et offres intégrés regroupées autour de la marque *French Healthcare*).
- Doter les acteurs hospitaliers, médicaux, académiques et industriels français des outils adaptés pour leur développement sur ce terrain d'influence et de compétition mondiale.